



### **Compte rendu CHSCT du 24/08/2020**

Une réunion urgente du CHSCT était demandée par les OS pour évoquer un ensemble de sujets concernant la situation sanitaire dans les services du département. Ce CHSCT a été, en fait, convoqué dans la précipitation ce vendredi 24 août matin, sans laisser le temps aux représentants du personnel, de le préparer correctement.

La séance était présidée par Mme CORRADI et la délégation FO DGFIP 84 était représentée par Christian PERNOT.

#### **Situation sanitaire au service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement (SPFE) d'Avignon :**

Dans ce service, une personne a été testée le vendredi 14 août et déclarée positive au COVID samedi 15 août 2020. L'administration a détaillé l'ensemble des mesures de protection contre le COVID au SPFE.

En premier lieu, la situation du personnel de ce service a été évoquée. Lundi 17 août les agents dits « à risque » qui ont été en contact direct en face à face à moins d'un mètre de la personne positive ou dans un espace confiné avec elle pendant au moins un quart d'heure dans les 48 heures précédant la détection ont été recensés. Six personnes étaient concernées.

Ces agents dits « contacts à risques » ont été placés en ASA COVID ou en télétravail. Il en va de même pour ceux qualifiés de fragiles du SPFE qui ont télétravaillé dès lundi 17 août. Les autres ont continué de travailler en présentiel avec port du masque obligatoire.

En second lieu, le bureau de la personne détectée positive, la salle de réunion du SPFE ainsi que les sanitaires ont été désinfectés mardi par une entreprise spécialisée. Mme CORRADI a tenu à préciser que les femmes de ménages de la cité administrative ont, en plus, régulièrement nettoyé les locaux de ce service .

Enfin, les agents du SPFE ainsi que certains de leurs conjoints ont pu bénéficier d'un test de dépistage vendredi 21 août, soit une trentaine de personnes au total. Les résultats des tests connus ne laissent apparaître aucun cas positif pour l'instant.

Pour l'avenir, en cas de détection d'un cas positif au COVID dans le département, la délégation FO DGFIP a demandé la fermeture du service concerné jusqu'à la désinfection des locaux afin de préserver la santé des agents. Cette mesure réaliste a été rejetée par la Direction.

Par ailleurs, l'ensemble des organisations a demandé qu'un second test soit proposé aux personnes positives au COVID avant de réintégrer leurs services.

## **Port du masque**

Sur ce point, la DDFIP attend de nouvelles consignes. Nous vous rappelons que des masques doivent être fournis par l'employeur. Les chefs de services ont des stocks à leur disposition.

La délégation FO DGFIP a indiqué que des agents du département demandaient des visières et des plexiglas dans les OPEN SPACE.

Mme OLLIVIER, inspectrice santé et sécurité au travail, a expliqué que les visières ne sauraient se substituer aux masques mais qu'elles pouvaient être utilisées en complément.

Il en va de même pour les plexiglas qui constituent une protection complémentaire mais ne doivent pas faire oublier le respect des gestes barrières dans un service.

## **Jour de carence**

L'ensemble des organisations syndicales a demandé la non application du jour de carence pour les personnes atteintes par le COVID. L'administration a répondu que cette mesure n'était pas prévue par la réglementation pour l'instant.

## **Agents fragiles**

Mme CORRADI nous a signalé que leur situation ne changerait pas au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ceux qui ne sont pas rentrés dans les services devraient continuer à bénéficier du télétravail.

Pour ce qui concerne ceux qui ont repris le travail en présentiel, le médecin de prévention recommande fortement l'utilisation du masque.

---

## **BULLETIN D'ADHESION**

NOM .....  
PRÉNOM .....  
N° MATRICULE (ex N° AGORA) .....  
ADRESSE MÈL .....  
GRADE .....  
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL .....%  
AFFECTATION .....

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à .....le ..... (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu